

# FORMULAIRE DE RÉPONSE

## Occupation Des Territoires Pour un Québec fort de ses communautés



### Instructions

1. Après avoir lu le document de consultation disponible sur le site [www.territoires.qc.ca](http://www.territoires.qc.ca), répondez aux questions de consultation en inscrivant vos réponses dans l'espace prévu.
  2. Une fois complété, acheminez le formulaire par courriel ou par la poste.
    - Par courriel : enregistrez le formulaire sur votre ordinateur puis envoyez-le à l'adresse [consultation@territoires.qc.ca](mailto:consultation@territoires.qc.ca)
    - Par la poste : imprimez le formulaire et postez-le à cette adresse  
Solidarité rurale du Québec – Consultation  
85, rue Notre-Dame, bureau 204  
Nicolet (Québec) J3T 1V8
- Commentaires et information : [consultation@territoires.qc.ca](mailto:consultation@territoires.qc.ca) ou (819) 293-6825

## Coordonnées

(vous devez vous identifier, autrement votre formulaire ne pourra pas être compilé)

**Prénom et nom : Lucie Chénard**

**Adresse : 158, chemin des Trois Lacs**

**Saint-Narcisse-de-Rimouski, QC G0K 1S0**

**Courriel : chenardl@yahoo.ca**

**Nom de l'organisation : résidente d'une municipalité rurale  
dévitalisée**

## Partie I : CONTEXTE ET DÉFIS

### Des défis à relever

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 2 du document de consultation « Des défis à relever » aux pages 9 à 14.

### Question de consultation

Question 1 :	Est-ce que vous partagez les grands défis qui interpellent l'avenir des territoires, tels qu'exposés dans le document de consultation?
--------------	--

### Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Réponse :

Globalement, je partage les grands défis identifiés, mais selon un ordre de présentation différent et avec l'ajout de quelques précisions :

1/ La démographie et la répartition de la population sur le territoire (vieillessement et dépeuplement)

2/ La vitalité sociale

3/ L'environnement

• En mettant un accent sur la **protection** du territoire et sa **propriété** : sous-sol, sol, eau, faune et flore

4/ L'énergie

La description des défis se rapportant à l'environnement et à l'énergie semble se confondre en se limitant au réchauffement climatique et à l'émission de gaz à effet de serre.

## Des acquis à considérer

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 3 du document de consultation « Des acquis à considérer » à la page 15.

### Questions de consultation

Question 2a :	Dans l'ensemble des acquis qui positionnent avantageusement le Québec et les territoires, quels sont les plus importants?
Question 2b :	Quels autres acquis devraient aussi être reconnus pour leur importance sur le plan de l'occupation des territoires?

### Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Réponse :

#### **2a/ Les acquis**

Il fait bon de lire une liste des acquis dont le Québec dispose. Tous ces acquis sont importants. Cependant, deux de ceux-ci devraient faire l'objet d'une attention particulière afin qu'ils puissent continuer de figurer sur la liste : l'eau et les terres agricoles.

#### ***Eau potable***

Les réserves importantes d'eau potable au Québec sont de moins en moins potables. Lorsque j'ai constaté il y a 2 ans que l'approvisionnement en eau de ma résidence et celles de mes voisins sur 5 km n'étaient plus conformes en raison de la présence de coliformes fécaux, j'ai eu un choc suivi d'un certain découragement quant à l'avenir de la qualité de l'eau potable à l'échelle du Québec. Je réside depuis 38 ans dans une municipalité ayant une très faible densité de population et je n'ai jamais eu auparavant de rapports d'analyse de laboratoire identifiant la présence de coliformes fécaux dans mon eau potable. Les modifications qui sont survenues sur le territoire que j'habite sont l'installation de fosses à purin pour le fumier et le développement d'élevage porcin à une échelle industrielle.

#### ***Terres agricoles***

Ce n'est pas la superficie des terres agricoles qui est en cause mais plutôt le partage de ces terres. On peut constater un glissement de propriété par des individus vers des entreprises dont la propriété n'est pas nécessairement aux personnes qui y habitent. La loi actuelle ne permet pas le partage de ces propriétés pour en permettre l'acquisition à une relève agricole.

#### **2b/ Autres acquis**

Autant le vieillissement de la population peut présenter des inconvénients, autant il peut

figurer parmi les acquis. Une partie non négligeable des jeunes retraités (50 – 74 ans) possèdent des connaissances, des expertises, des expériences de travail et des disponibilités qui pourraient être avantageusement mises à profit dans le développement du territoire. Reste à déterminer les modalités de leur contribution.

# Une interdépendance à valoriser

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 4 du document de consultation « Une interdépendance à valoriser » aux pages 16 à 18.

## Questions de consultation

Question 3a :	Comment peut-on valoriser la complémentarité entre la métropole et les régions, entre les milieux urbains et les milieux ruraux?
Question 3b :	Comment valoriser l'apport des différentes communautés du Québec?

## Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Réponse :

### 3a/ Complémentarité

Dans le texte, on semble résumer le milieu rural à l'agriculture. C'est un peu comme résumer le milieu urbain aux centres d'achat. De plus, bien qu'une grande proportion des superficies des municipalités rurales sont la propriété d'entreprises agricoles, les propriétaires de ces entreprises ne représentent qu'une faible proportion de la population.

La complémentarité entre les différents milieux constitue un défi en soi. Les quelques suggestions qui suivent ont pour point de départ que le milieu rural est l'arrière-cour du milieu urbain alors que ce milieu devrait avoir une existence et une valeur en soi. Pour ce faire, on doit ajouter de la valeur à ces milieux et ce qu'ils représentent pour le Québec au-delà des industries agricoles et minières : source d'eau, bois, flore et faune, purificateur d'air, etc.

Sans doute, doit-on entre autres donner une valeur non seulement aux paysages urbains, mais également aux paysages ruraux. On pourrait également envisager d'accorder un prix à la protection et à la mise en valeur de l'environnement par les propriétaires (forêt et cours d'eau) et un coût aux propriétaires qui sont une source de détérioration. On pourrait également envisager la mise en valeur dans les municipalités rurales de sites à haut potentiel touristique par des infrastructures de qualité et leur publicité (au-delà des parcs nationaux, des réserves fauniques et des zecs). Cela permettrait une certaine mixité de la population rurale avec une population en provenance de différents horizons. Il me semble que l'on observe que les municipalités rurales en développement sont celles où la proportion de résidents « non-natifs » est relativement importante.

### 3b/ Apport des différentes communautés

S'il est bien question des communautés autochtones, on devrait effectivement valoriser leur

savoir en le propageant et en le partageant. À titre indicatif, on devrait inclure dans le curriculum des cours d'arts dans les cégeps et les universités l'apprentissage et le développement de l'art autochtone en provenance du Sud et du Nord du Québec. Et pourquoi pas dans les cours offerts par les services des loisirs des municipalités.

## Partie II : orientations et propositions

### Une vision et des principes à partager

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 5 du document de consultation « Une vision et des principes à partager » et à la section 6 « Des leviers pour faire la différence » aux pages 20 à 23.

### Questions de consultation

Question 4a :	Êtes-vous en accord avec la vision et les grandes orientations qui visent le développement durable et l'occupation dynamique des territoires?
Question 4b :	Quels sont les aspects qui méritent d'être renforcés et dans quels sens?
Question 4c :	La dénomination occupation des territoires soulève beaucoup de questionnement et de réticences. Seriez-vous d'accord pour désigner ce projet autrement? Quelle serait votre proposition?

### Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Réponse :

D'accord avec les énoncés de la page 20, sauf lorsqu'il est question des communautés, sans doute s'agit-il d'une question de définition et de ce que l'on entend par communauté (voir Commentaires et réflexions supplémentaires).

#### 4a/ Vision et orientations

##### ***Principes, page 20***

C'est sur le principe de subsidiarité que j'ai des réticences. D'une part, comme plusieurs municipalités rurales sont dévitalisées, les élites locales accusent certaines lacunes et ces municipalités seront défavorisées au départ. D'autre part, une tendance des notables des milieux ruraux dévitalisés est la crainte d'être assimilés par les milieux urbains et de perdre ainsi du pouvoir et de la notoriété. De telles craintes, même si elles sont fondées, ne favorisent pas l'ouverture sur le monde ainsi que l'évolution et le développement de ces milieux. De plus, certaines observations m'amènent à penser que dans plusieurs municipalités dévitalisées, la gouvernance est en grande partie assumée par une élite locale davantage préoccupée par la protection et le développement de leurs intérêts personnels et familiaux que par le développement de leur municipalité.

Entre le tout local et le tout national, il existe un entre-deux qui devrait être retenu et qui permettrait aux municipalités dévitalisées de compenser un certain manque de dynamisme. Dans les municipalités et les MRC des régions périphériques, il faudrait trouver les mécanismes permettant une participation accrue de la population à la définition du développement et de sa prise en charge avec le concours d'instances sous-régionales. Les CLD pourraient être avantageusement mis à profit, ces instances disposent de personnel ayant les habiletés ainsi que la neutralité leur permettant de développer des liens entre milieux locaux et régionaux et entre les milieux ruraux et urbains.

Parmi les critères d'allocation de toute forme de financement devraient figurer les liens entre les milieux urbains et les milieux ruraux. À titre d'exemple, si des budgets sont dévolus au développement touristique, ces budgets devraient s'appliquer à des projets qui rejoignent aussi bien le milieu rural que le milieu urbain et la promotion de ces projets devrait se faire dans ce sens.

#### **4b/ Aspects à renforcer et 4c/ la notion d'occupation du territoire**

Le cadre de référence décrit bien les composantes de l'occupation du territoire, soit l'habitation, le développement, la desserte et son appropriation. Pourvu que le territoire ne soit pas conçu comme une ressource à exploiter mais bien à habiter et dont on doit prendre soin et protéger tout en le développant.

## Les propositions

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 7 du document de consultation « Les propositions » aux pages 24 à 28.

## Questions de consultation

Pour chacune des grandes orientations, des propositions sont soumises :

Question 5a :	Est-ce que certaines propositions pourraient être bonifiées ou ajoutées?
Question 5b :	Quelle proposition est selon vous la plus importante?
Question 5c :	À partir de la mission qui est la vôtre, comment votre organisation peut-elle s'engager? Que peut-elle faire de plus, <u>ou différemment</u> , pour contribuer?

## Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Réponse :

### **5a/ Proposition à bonifier**

#### **HABITER**

##### ***Aménagement***

Le second point réfère à la densification des peuplements.

L'habitation est une constituante de l'occupation du territoire d'où une réticence majeure à envisager la densification des peuplements au détriment d'une certaine dispersion de la population. Dans le mouvement de réduction des émissions à gaz effet de serre, de contrôle des dépenses dans la desserte des services à la population et d'une utilisation rationnelle des sources d'énergie, on entrevoit de réduire la dispersion de la population sur le territoire québécois. On devrait également envisager les inconvénients, la densification n'est-elle pas en soi une source de pollution (smog) ? Le défi est donc de trouver un moyen de composer avec l'étendue du territoire, la dispersion du peuplement et des moyens de desserte du 21<sup>e</sup> siècle. Il ne faudrait pas non plus mettre de côté la notion de qualité de vie et l'intérêt des personnes.

Actuellement, les mouvements naturels de peuplement de la population est une diversification des lieux d'habitation. Il serait intéressant de trouver les moyens de composer avec l'intérêt de la population et l'habitation du territoire ainsi que son développement.

Ainsi, on pourrait envisager une meilleure occupation du territoire (habitation et développement), notamment :

– en favorisant l'émergence de petites fermes familiales en permettant la vente de partie des grandes propriétés agricoles et la division de lots zonés verts impropres à l'agriculture

surtout en terrain montagneux et rocheux;

– en développant des activités touristiques de qualité (camping et infrastructures connexes telles que sentiers pédestres, pistes cyclables et restauration, cueillette de champignons sur les terres publiques, etc.).

## **S'APPROPRIER**

### ***Gouvernance***

Quelles que que soient les intentions, les orientations, etc. ce sont les gens qui sont en position de pouvoir qui font la différence. Or, dans les municipalités dévitalisées, souvent les élites locales participent à cet état de situation. Ce n'est point en favorisant l'appropriation ou en augmentant les moyens financiers que ces élites locales seront plus en mesure de prendre des décisions éclairées au bénéfice de la municipalité. Les municipalités dévitalisées devraient être obligatoirement accompagnées par des professionnels d'organismes indépendants tels que les CLD. À titre d'exemple, les élus et hauts fonctionnaires de ma municipalité ont délaissé une partie de leurs rôles au profit de la firme BPR qui assume ainsi le mandat de représentation auprès des autorités gouvernementales (*Le Devoir*, 26 octobre 2009, pages 1 et 8, « *Des projets municipaux planifiés au privé* »). Le taux d'endettement per capita a doublé au cours des deux dernières années.

### **5b/ Proposition la plus importante**

Celle se rapportant à la gouvernance puisque c'est le point de départ des actions et de leurs orientations.

### **5c/ Contribution personnelle**

Je trouverais intéressant de participer à des échanges avec des représentants du CLD. Je ne sais pas si l'intérêt pourrait être partagé ou s'ils doivent nécessairement en référer aux autorités locales.

## Commentaires et réflexions supplémentaires

(Inscrivez vos commentaires et réflexions supplémentaires dans la section encadrée)

Commentaires et réflexions :

### ***Communauté***

Dans le document de consultation, le terme « communauté » porte à confusion. Je peux le concevoir aisément lorsqu'il est question de communauté autochtone, car il forme un groupe ayant des caractéristiques communes, autres que l'habitation d'un territoire. Jusqu'à tout récemment, le terme « communauté » référait à des groupements religieux, bien circonscrits et renfermés sur eux-mêmes.

Cependant, lorsque l'on utilise ce terme en référence aux différentes communautés (rurale, urbaine), je ne m'y retrouve plus. Je ne sais même pas si je fais partie d'une communauté ou même de plusieurs et, si oui, laquelle ou lesquelles. Personnellement, je me définis en tant que Québécoise ayant du sang autochtone (Abénaqui); ayant grandi; étudié et travaillé en milieu urbain et résidant en milieu rural.

Suggestions : Pour un Québec fort de ses ***collectivités***

### ***Eau***

Lors de l'entrevue de monsieur L'Allier accordée dimanche en matinée dans le cours de l'émission

« *Pourquoi pas Dimanche* » à Radio-Canada, j'ai été étonnée d'entendre monsieur L'Allier affirmer que si une personne résidant en milieu rural à l'extérieur de la zone desservie par un réseau d'aqueduc éprouvait des problèmes avec l'eau de son puits, c'était son problème, point final. Je suis d'accord, sauf si la qualité de l'eau de ce puits provenant de la nappe phréatique est affectée par les activités d'entreprises situées dans les environs. Là, c'est un problème « collectif ».

Il n'existe pas à ma connaissance une volonté gouvernementale de se préoccuper de la qualité de l'eau au Québec (cours d'eau et nappes phréatiques). Je n'ai pas de souvenir de résultats d'études faisant état de l'évolution de la qualité de l'eau des nappes phréatiques. L'intérêt pour des sources d'eau potable ne devrait pas être la préoccupation uniquement des résidents en milieu rural desservis par un réseau d'aqueduc, mais une préoccupation collective en tant que ressource (acquis) de premier ordre à protéger ou à restaurer. Les sources de pollution de l'eau devraient être identifiées et publiquement nommées, et les pollueurs devraient assumer les coûts afférents à la restauration de la qualité de l'eau et au dédommagement de ceux qui en ont subi les conséquences.



# Merci d'avoir contribué à cette consultation

## Pour acheminer votre formulaire :

- Par courriel : enregistrez le formulaire sur votre ordinateur puis envoyez-le à l'adresse [consultation@territoires.qc.ca](mailto:consultation@territoires.qc.ca)
- Par la poste : imprimez le formulaire et postez-le à cette adresse  
Solidarité rurale du Québec – Consultation  
85, rue Notre-Dame, bureau 204  
Nicolet (Québec) J3T 1V8

## Commentaires et information :

Site Internet : [www.territoires.qc.ca](http://www.territoires.qc.ca)  
Courriel : [consultation@territoires.qc.ca](mailto:consultation@territoires.qc.ca)  
Téléphone : (819) 293-6825

**Demeurez informé des suites de la démarche en vous abonnant à notre fil de nouvelles en [cliquant ici](#).**